

PharmaNEWS

La lettre hebdomadaire de Pharmacie.ma

Numéro 588 - 21 juin 2021

Éditorial

Élections ordinales : Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre !

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie

Par un courrier qu'il a adressé le 29 mars 2021 au président du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens et aux présidents des Conseils régionaux, le ministre de la Santé, Khalid Aït Taleb, a exigé de ces présidents l'organisation des élections avant la fin du mois de juin 2021. En faisant de la sorte, la tutelle espère mettre fin au statu quo actuel que vit la profession pharmaceutique.

En effet, depuis six ans, les pharmaciens d'officine n'ont pas pris part à une élection ordinale. Les dernières élections tenues le 30 août 2015 n'ont pu avoir lieu qu'après la promulgation, le 9 juin 2014, de la Loi n° 115-13 portant dissolution des Conseils régionaux des pharmaciens d'officine du Nord et du Sud et

instituant une Commission spéciale provisoire.

Une fois les Conseils renouvelés, les pharmaciens étaient persuadés que les conseillers élus allaient tirer les leçons des mauvaises expériences passées et mettre fin aux «dysfonctionnements électifs» récurrents des Conseils régionaux. Malheureusement, cela n'a pas été le cas ! La situation a même empiré puisque même les élections de mi-mandat n'ont pas eu lieu.

Dès que les pharmaciens ont eu vent du projet de Loi 98-18, certains élus ont estimé que les élections ne devraient avoir lieu qu'après la promulgation de cette loi et la mise en place des conseils régionaux. Bien évidemment, les pharmaciens qui ne sont pas

dupes savaient que la promulgation des textes de loi est chronophage et nécessite un temps incompressible.

On ne peut pas nier que la présidente du Conseil régional des pharmaciens d'officine du Sud (CRPOS) avait adressé le 6 septembre 2019 une correspondance à Anass Doukkali lui demandant de mettre à la disposition du CRPOS la logistique nécessaire à l'organisation des élections. Seulement, un mois après ce courrier, Anass Doukkali a été remplacé par Khalid Aït Taleb qui a eu à gérer une des plus graves crises sanitaires que le Royaume a connues. Le confinement strict a rendu l'organisation d'élections quasi impossible, d'autant plus que nos instances ordinales n'ont



pas profité de la crise sanitaire pour rattraper leur retard en matière de digitalisation en mettant en place une plateforme permettant le vote à distance !

Entre temps, le confinement a été allégé et on s'attendait à ce que les Conseils organisent spontanément leurs élections puisque c'est ce qu'ils «souhaitaient». Mais à l'heure actuelle et malgré l'ultimatum du ministre de la Santé, aucun

courrier n'a été adressé aux pharmaciens pour leur annoncer l'organisation d'élections ordinaires.

On se demande aujourd'hui si les Conseils régionaux des pharmaciens d'officine vont annoncer l'organisation des élections d'ici la fin du mois et se conformer au passage au Dahir de 1976, où vont-ils continuer à ignorer la tutelle et les doléances des pharmaciens ? Dans ce dernier cas, le ministre de la

Santé finira tôt ou tard par procéder à la dissolution des deux Conseils régionaux.

On ose espérer que les pharmaciens se souviendront de ce qu'ils endurent actuellement et voteront aux prochaines élections pour des pharmaciens démocrates, compétents et dotés d'un sens aigu du devoir, de la responsabilité et de la confraternité.



Le vaccin de CureVac moins efficace que prévu ?

Contrairement aux vaccins à ARN messager mis sur le marché par Pfizer et Moderna qui ont une efficacité dépassant les 90%, l'essai clinique de phase Ib/III du vaccin à ARN messager mis au point par CureVac a révélé une efficacité moyenne de 47%.

La biotech allemande explique cette déconvenue par la circulation de 13 variants de la souche apparue initialement à Wuhan. Selon CureVac, sur les 134 cas de Covid-19 qui se sont déclarés, 57% sont dus aux variants qu'elle qualifie de «préoccupants».

Il est à noter que l'essai clinique de phase III de CureVac n'a démarré qu'en décembre 2020, alors que les essais cliniques de phase III de Pfizer et de Moderna ont eu lieu en juillet 2020, période où circulaient moins de variants.

Source : <https://www.industrie-pharma.fr>

Covid-19 : L'ANSM retient un «rôle possible» du vaccin de Pfizer dans l'apparition de myocardite

Dans son point d'information mis en ligne vendredi dernier, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM – France) a affirmé que son Comité de suivi a retenu l'hypothèse d'un «rôle possible du vaccin Comirnaty® dans la survenue des

myocardites».

L'Agence française avait déjà classé au mois d'avril dernier cet événement indésirable comme un «signal potentiel» de pharmacovigilance du vaccin Comirnaty® surtout depuis que des cas similaires ont été notifiés en Israël.

Sur les 32,9 millions de doses administrées au 10 juin, 29 cas ont été signalés en France, mais seulement 14 d'entre eux ont été retenus «au vu du niveau de complétude des données cliniques recueillies». L'imputabilité du vaccin a été estimée probable pour 9 cas sur les 14.

Quelque 25.983 cas d'effets indésirables ont été notifiés chez les sujets qui ont reçu le vaccin de Pfizer et ont été analysés. Il s'agit essentiellement d'effets «attendus et non graves», notamment une douleur au point d'injection ou des maux de tête.

Source : ANSM

Le gouvernement Legault lance l'initiative MédicamentQuebec

Le gouvernement Legault a lancé, jeudi dernier, Médicament Québec, un projet dont la finalité est d'augmenter la capacité de production d'actifs pour faire face aux pénuries.

Une enveloppe de 13 millions de dollars sera versée sur deux ans à l'Université de Montréal. Cette somme servira à financer des travaux de recherche dont l'objectif est de mettre au point de nouvelles méthodes permettant de produire, à grande échelle, certains principes actifs utilisés dans la production de médicaments. D'autres partenaires seront associés à ce projet, notamment des industriels et des Universités, notamment les Universités de Sherbrooke, Laval et McGill.

Source : <https://www.journalde-quebec.com>





MARRAKECH PERD UN DE SES PHARMACIENS LES PLUS ENGAGÉS !

J'ai appris avec une immense tristesse le décès de mon confrère et ami Abderrahim Hamdoune, un pharmacien et biologiste exerçant à Marrakech.

Ce pharmacien natif de Safi est connu à travers tout le Royaume pour son engagement en faveur de la profession, son militantisme et son franc-parler.

Feu Abderrahim Hamdoune fait partie de ces pharmaciens rares qui ont toujours milité pour une profession unie. Du temps où il occupait le poste de président du Syndicat des Pharmaciens de Marrakech, il n'a jamais hésité à inviter toutes les composantes de la profession à Marrakech pour étudier les différentes problématiques de la profession et adopter une stratégie commune pour défendre les intérêts des pharmaciens.

Feu Abderrahim Hamdoune avait le sens de l'amitié et de la confraternité et à chaque fois que l'occasion se présentait, il n'hésitait pas à rendre hommage aux pharmaciens les plus méritants.

Je garde un excellent souvenir de Ssi Hamdoune qui s'est toujours démené pour que notre profession retrouve ses lettres de noblesse.

Reposes en paix cher ami.
Inna lillahi oua inna ilayhi rajioune